

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOIBE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maité POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

REÇU

le - 8 JUL. 2016

RAPPORT N° 160630-05-FIN
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

FISCALITE : MISSION D'ASSISTANCE DANS LE CADRE DU PROJET DE FUSION

M. LACRAMPE indique que dans le cadre de la fusion des 4 intercommunalités (Aspe, Barétous, Josbaig et Piémont Oloronais) telle que prévue par Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques par arrêtés préfectoraux en date des 14 et 17 Mars 2016, la démarche opérationnelle a été engagée.

Depuis début avril 2016, plus de 45 ateliers « thématiques » et « fonctions » d'environ 2 heures chacun ont été organisés à un rythme soutenu et suivis par les équipes élus/techniciens avec beaucoup de sérieux, de motivation et la volonté évidente d'avancer ensemble.

Les propositions d'orientations et de décisions qui s'en dégagent remontent ensuite vers les Comités de Pilotage (13 Mai 2016 et 24 Juin 2016), sous la forme de fiches actions et de programmes de travail à réaliser avant le 31 décembre 2016, mais aussi après la fusion du 1^{er} janvier 2017.

Une réunion technique doit également intervenir prochainement avec les services de l'Etat pour préciser la teneur et l'exercice des compétences de la nouvelle Communauté de Communes, avoir confirmation du niveau des dotations de l'Etat, recueillir un avis sur les modalités de temporalité et d'organisation de la nouvelle gouvernance.

Par ailleurs, l'étude de préfiguration menée par le Cabinet SEMAPHORES avait permis -en 2013- de traiter la problématique fiscalité d'un « éventuel » rapprochement des Communautés de Communes du territoire du Haut Béarn. Cependant, à l'époque, la vallée d'Aspe ne faisait pas partie du périmètre, contrairement à la Communauté de Communes de Navarrenx qui, depuis, l'a quitté dès lors que positionnée dans une autre configuration de fusion avec Salies et Sauveterre.

Monsieur le Sous Préfet et ses services ont produit depuis une analyse financière, mais *a priori* insuffisante pour répondre de manière exhaustive aux enjeux fiscaux du territoire et à la préparation du pacte financier et fiscal de la future intercommunalité.

La construction du dispositif d'intégration fiscale de la nouvelle Communauté de Communes nécessitant par ailleurs indépendance, technicité, mais aussi aspect pédagogique, il a été décidé, lors du Comité de Pilotage du 13 mai dernier, d'en confier la conduite à un cabinet spécialisé (au cas d'espèce Stratégies Locales) avec, parallèlement, nouvelle saisine technique de la Direction Départementale des Finances Publiques pour l'obtention des nécessaires données chiffrées de chacune des Intercommunalités.

Cette mission, qui s'élève à 13 000 € HT, soit TTC 15 600 €, est décomposée en trois phases :

Phase 1: Animation d'un atelier sur les incidences de la fusion : il s'agira de présenter aux élus l'ensemble des incidences de l'évolution intercommunale et les choix qui relèvent d'eux sur les problématiques financières et fiscales (2 000 € HT).

Phase 2 : Analyse prospective des impacts financiers et fiscaux liés aux modifications de périmètre et de compétences, à partir de simulations fiscales. Une synthèse sera réalisée afin de mesurer les impacts de la fusion-extension des compétences de la nouvelle communauté des communes (9 000 € HT).

Phase 3 : Animation d'un Comité de Pilotage dédié aux transferts de compétences (2 000 € HT).

Une phase 4, non chiffrable à ce jour, serait le cas échéant susceptible d'être engagée avec le même cabinet pour assister les collectivités dans les opérations financières de transfert de charges liées aux prises de compétences.

La CCPO assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette mission. Ainsi, une convention sera signée avec chaque collectivité pour régler les modalités de participation qui seront calculées au prorata du nombre d'habitants. Il appartient à chaque structure de se prononcer sur l'opportunité de cette étude.

Les crédits sont inscrits dans la Décision Modificative n° 1 au Budget Général 2016.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché avec le cabinet Stratégies Locales et à régler les dépenses correspondantes
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions avec les autres communautés de communes

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

Affiché le 08.07.16

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le - 8 JUIL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE